

Bulletin Spécial

Réforme des Rythmes Scolaires

Les fédérations FO, CGT et SUD des personnels enseignants et territoriaux ont appelé à la grève le 14 novembre pour l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires et le 5 décembre (lors de cette dernière grève le SNUipp-FSU a décidé de rejoindre le mouvement avec le mot d'ordre de "la suspension de la réforme et l'ouverture immédiate de discussion pour écrire un nouveau décret").

Depuis cette rentrée scolaire 2013, dans le Val d'Oise, seules 16 communes (sur les 163 qui possèdent au moins une école) ont décidé d'appliquer le décret Peillon.

En plus de la désorganisation engendrée dans les écoles, de l'attaque contre les statuts des enseignants, des personnels territoriaux et de la fatigue importante des enfants, cette « réforme des rythmes » est une puissante attaque contre l'Ecole publique, laïque et gratuite, celle de la République. Cette réforme veut consacrer des écoles différentes selon les communes, renforcer ainsi les inégalités existantes et de fait s'inscrit pleinement dans l'acte III de la décentralisation. Cette « réforme », mise à marche forcée, n'est en rien faite pour l'intérêt des élèves.

**Comme nous le disions dans un communiqué dès le 14 novembre :
Messieurs Ayrault et Peillon, suspendez immédiatement
cette réforme et abrogez ce décret !**

Force est de constater que, de jour en jour, la colère ne cesse de s'amplifier tant du côté des enseignants et des agents communaux directement concernés, que des parents d'élèves et des élus (vous verrez également dans ce bulletin, le courrier que nous avons envoyé aux maires des communes du Val d'Oise).

**Nous appelons l'ensemble des militants
FO à s'associer à cette mobilisation et à diffuser
largement ce document.**



Joseph BELORGANE
Secrétaire Général
Groupement Départemental
des Services Publics et de Santé



Vincent SERMET
Secrétaire Départemental
Syndicat des Enseignants
du 1^{er} Degré

38, rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

En quelques mots

Le 24 janvier 2013, un décret modifiant les rythmes scolaires a été publié par le ministre Peillon alors qu'aucun syndicat d'enseignant ni fédération de parents n'avaient voté pour le projet de décret lors du Conseil Supérieur de l'Education deux semaines auparavant...

Présentée comme un simple « retour à la semaine de 4 jours et demi », cette réforme est surtout une **attaque contre l'école de la république gratuite, laïque, obligatoire et son cadre national**. En effet, chaque maire (dont le projet est validé par l'Education Nationale) est responsable d'organiser l'emploi du temps des écoles de sa commune en y intégrant 3h de Temps d'Activités Péri-éducatives (TAP).

L'Education Nationale se transformerait finalement en une multitude d'écoles différentes selon les territoires et même au sein de la même commune.

Dans le contexte **d'inégalités de richesses entre les communes et surtout de baisse**

des dotations de l'Etat vers ces mêmes communes, les activités (dans les communes appliquant le décret depuis la rentrée) **sont le plus souvent de la garderie ou des activités occupationnelles. Mais plus grave pour les enfants, les normes d'encadrement, de sécurité** (manque de personnels municipaux) **et d'hygiène ne sont pas toujours respectées**. Les personnels municipaux titulaires (animateurs, ATSEM, agents de service...) ont vu leurs conditions de travail fortement dégradées et leurs emplois du temps bouleversés. Ils sont épuisés. Les personnels municipaux vacataires vont et viennent... Dans certaines villes, les parents sont déjà sollicités pour encadrer les TAP...

Les enseignants viennent travailler une demi-journée de plus sans voir diminuer l'amplitude journalière de leur temps de travail. Ils revendiquent que l'école reste « l'école », c'est-à-dire un lieu d'apprentissage et non un « centre de quartier » centré sur le péri-éducatif (encadré par un personnel en sous effectif, peu ou non qualifié) et ouvert aux associations diverses et variées.

Une réforme qui dégrade les conditions d'apprentissages des élèves, qui menace leur sécurité !

enseignants et des personnels municipaux !

Une réforme qui bouleverse l'organisation des parents d'élève... sans le moindre intérêt pour leurs enfants !

Le **12 février**, une première grève nationale massive des enseignants faisait reculer un grand nombre de maires qui reportaient la réforme à 2014.

Le **14 novembre**, à l'appel des fédérations nationales FO, CGT et SUD, **50 % des enseignants du Val d'Oise étaient en grève**. Plus de 200 écoles (soit une école sur 4) étaient fermées ce jour-là. Face au nombre important de grévistes chez les personnels communaux, plusieurs communes du département n'ont pas pu

assurer le service minimum dans les écoles (Saint Leu...). **Cette mobilisation a été également l'occasion de développer une action commune des syndicats enseignants et territoriaux à travers des réunions et Assemblées Générales communes (Sarcelles, Gonesse, Garges les Gonesse, Argenteuil, Cergy...).**

Le **5 décembre**, la grève a été de nouveau massive tant chez les enseignants que chez les personnels territoriaux.

**Suspension Immédiate de la Réforme
ABROGATION DU DECRET PEILLON !**



LETTRE AUX MAIRES DU VAL D'OISE



Saint Ouen l'Aumône, le 28 novembre 2013

A Mesdames et messieurs les maires du val d'Oise

Objet : *action pour l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires
Grève nationale du jeudi 5 décembre et manifestation à Paris*

Mesdames et messieurs,

A de multiples reprises, nos fédérations ont manifesté leur opposition au décret du ministre de l'Education nationale Vincent PEILLON, relatif à la modification des rythmes scolaires.

Nous avons d'ailleurs rencontré nombre d'élus locaux du département qui, dans leur grande majorité nous ont signifié également leur opposition à ce décret et les difficultés innombrables à essayer de mettre en place cette réforme. Le constat est accablant : la réforme des rythmes scolaires, loin d'être conçue dans l'intérêt des élèves, n'est en fait qu'un vulgaire transfert de charges financières et de responsabilités de l'Etat vers les collectivités territoriales impactant d'abord les communes et les maires en cas d'accidents.

La conséquence immédiate de ce décret, c'est qu'il dénature le rôle de l'école de la République pour la transformer en une multitude de centres de loisirs municipaux. Pour notre part, nous considérons que le rôle premier de l'école, ce n'est pas « d'occuper » les élèves, (y compris avec des activités qui peuvent être de qualité) mais de les instruire afin qu'ils puissent obtenir des diplômes et des qualifications dans le but de trouver un vrai emploi à la fin de leur scolarité.

La dégradation des conditions de travail des personnels communaux directement concernés est énorme et la désorganisation des emplois du temps est la plus totale. Il en est de même pour les enseignants de l'Education Nationale.

Pour toutes ces raisons, les fédérations FO, CGT et SUD des personnels enseignants et territoriaux ont appelé à la grève et à la manifestation le jeudi 14 novembre pour exiger l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires. Cette grève nationale a été massive.

Le mouvement du 14 novembre a d'ailleurs eu un retentissement certain puisque le ministre a tenté de se justifier sans convaincre. Ainsi la presse souligne que la majorité des maires de France ont eu une réaction hostile à ce décret lors de l'allocution du ministre de l'Education Nationale du congrès de l'AMF le 21 novembre dernier. C'est également ce qu'a exprimé Jean-claude Mailly secrétaire général de la confédération FO, reçu à Matignon le 25 novembre en exi-

geant« a minima la suspension de la réforme ou un moratoire ».

M PEILLON lui-même doit d'ailleurs estimer qu'il est temps de se prévoir un contrat d'avenir puisqu'il a postulé pour d'autres occupations en étant désigné pour conduire la liste de son parti aux prochaines élections européennes. Néanmoins, pour l'heure le décret dont il a la paternité subsiste encore. C'est pourquoi un nouvel appel à la grève nationale a été lancé pour le jeudi 5 décembre.

Le dispositif ministériel se fragilisant chaque jour un peu plus, de nouveaux syndicats viennent se joindre aux fédérations FO, CGT et SUD des personnels enseignants et territoriaux. Ainsi le SNUipp-FSU national a décidé d'appeler à la grève ce jeudi 5 décembre tandis que des sections départementales du SE UNSA se joignent également à cet appel.

A cette occasion, comme vont le faire nombre de parents d'élèves, nous vous invitons à vous joindre à la manifestation parisienne, dans le respect des prérogatives et des responsabilités de chacun bien évidemment.

Nous vous invitons également à soutenir cette initiative en adoptant des délibérations indiquant l'opposition de votre municipalité à la mise en œuvre de ce décret, à son existence et pas seulement au report de son application à 2015, ce qui ne règle en rien les problèmes de fond. Malgré les discours du ministre Peillon sur la « délinquance civique » des maires refusant d'appliquer sa réforme, vous le savez, un décret n'est nullement une loi, expression républicaine du vote de la majorité parlementaire.

Nous soulignons d'ailleurs que de nombreuses communes de région parisienne dirigées par des majorités de droite comme de gauche (Vitry sur Seine, Bagnole, Courbevoie, Levallois...) ont déjà fait savoir qu'elles n'appliqueraient pas la réforme en 2014 comme plus tard, décret ou pas.

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à ce courrier et les suites que vous y donnerez, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre entière considération.

Joseph BELORGANE
Secrétaire Général
Groupement Départemental
des Services Publics et de Santé

Vincent SERMET
Secrétaire Départemental
Syndicat des Enseignants
du 1^{er} Degré

Pour conclure, n'est-il pas nécessaire que les parents d'élèves sachent :

- que jeudi 5 décembre, les enseignants ainsi que les personnels communaux ont été en grève pour défendre l'école publique et ses élèves, c'est à dire vos enfants. Pour beaucoup d'entre eux, c'était la 2^{ème} fois en l'espace de trois semaines.
- **Que le ministre de l'Education Nationale, Vincent PEILLON pourtant isolé, persiste à maintenir son décret sur les rythmes scolaires. Les personnels revendiquent que ce décret soit abrogé car ses effets sont dévastateurs.**
- Qu'en transférant aux municipalités ou aux communautés de communes, la responsabilité de mettre en place des activités périscolaires dans l'école et pendant le temps scolaire, le décret :
 - instaure l'inégalité de traitement des enfants suivant le niveau de richesse des communes
 - transforme l'école publique en une multitude de centres de loisirs municipaux dont la fonction n'est certainement pas de délivrer un enseignement mais « d'occuper » les enfants.
- Qu'au moment où la barre des 3 millions de chômeurs est franchie dans notre pays, ce n'est certainement pas en remplaçant l'enseignement par des activités « occupationnelles » que les enfants pourront obtenir un bagage scolaire leur permettant de trouver un vrai emploi à la sortie.
- Que la grande majorité des maires ont conspué le ministre lorsqu'il a pris la parole devant le congrès de l'Association des Maires de France le 21 novembre dernier.
- Qu'il est maintenant avéré que les nouveaux rythmes épuisent les élèves qui, pour certains, passent plus de 47 heures par semaine et 5 jours de suite à l'école, dont 24 heures seulement d'enseignement. Comment écouter le maître, saisir une explication, comprendre une consigne, se concentrer sur un travail nécessitant attention et application quand on est fatigué ? De plus il est aussi établi que les plus jeunes élèves n'arrivent pas à se situer dans le temps, les emplois du temps changeant d'une journée à l'autre.

Par ailleurs les enseignants sont souvent contraints de quitter leur classe à 15 h car celles-ci sont réquisitionnées pour les ateliers périscolaires. Cela dérange le travail de préparation des cours, mais aussi les conditions de conservation des affichages et des documents personnels des élèves.

Comme le disent les enseignants parisiens confrontés à cette réforme : « à l'école, l'important c'est l'école, autrement dit les apprentissages. Apprentissages qui doivent se construire dans de bonnes conditions, dans la sérénité, ce qui n'est plus le cas. »

La réforme de M.PEILLON est d'abord dictée par une volonté de transférer aux communes des charges financières incombant à l'état, y compris au détriment des élèves.

Nous contestons formellement l'argument selon lequel les scientifiques auraient démontré que ces nouveaux rythmes scolaires seraient mis en place dans l'intérêt des enfants. Ce sont les mêmes chrono-biologistes qui, 4 ans plus tôt, sous le ministre DARCOS affirmaient exactement la même chose pour la mise en place de la semaine de 4 jours. Tout dépend de qui les rétribue. D'ailleurs plusieurs sont en train de changer d'avis.

Pour tout contact sur le Val d'Oise :

38, rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône

FO Enseignement (1er degré) :

Tel : 06.81.12.76.30 - mail : snudi.95@free.fr

FO Territoriaux :

Tel : 06.75.51.97.76 - mail : SyndicatFoRPF@roissy-online.com

Union Départementale FO :

Tel : 01.30.32.04.44 - mail : Accueil_udfo95@fr.oleane.com